

Un formateur d'expérience
qui vous transmet des
outils et méthodes



Wasila PICARD, Juriste au
sein de Cerfrance Seine
Normandie



05 juin aux Bocquets /
13 juin à Douains /
19 juin à Guichainville /
26 juin à Yvetot



1 journée soit 7
heures



Prix public : 450€ HT



Au sein d'une agence
Cerfrance Seine
Normandie



PMR : Toutes les
agences peuvent vous
recevoir sauf à Cany-
Barville, Forges les Eaux
(Mathilde), Montivilliers, Verneuil
d'Avre et d'Iton et Villiers St
Frédéric. Merci de contacter
Fabienne GOULEY (Référente
handicap) - Tél : 02.35.59.64.70



SERVICE FORMATION

Cerfrance Seine Normandie
Chemin de la Bretèque
CS 40584
76235 Bois-Guillaume Cedex

N° déclaration d'activité :
23 76 05313 76

INSCRIPTIONS

Contacts :
Mail : formation@sn.cerfrance.fr

Amélie FILLÂTRE
Assistante du service formation
Tél. 07 88 46 50 92

Pauline ETARD
Assistante du service formation
Tél. 06 76 76 88 37

Claire GOUSSET
Responsable du service formation
Tél. 06 31 26 89 50

Les congés payés : Fondamentaux et Nouveautés

PRÉREQUIS :

Aucun

PUBLIC VISÉ ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

Dirigeants d'entreprises ou collaborateurs administratifs

LE CONTEXTE

La nouvelle loi concernant le calcul des congés payés impacte le nombre et la valorisation des congés dus aux collaborateurs. Dans ce cadre, il est impératif que le dirigeant connaisse les conséquences et les coûts qui seront générés. Nous mettrons à jour les connaissances des apprenants sur la législation des congés payés.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Avoir une connaissance approfondie des changements réglementaires, ainsi que les compétences nécessaires pour gérer efficacement les congés payés dans le respect des obligations légales.

PROGRAMME - OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Déterminer les congés payés

- Alimenter le compteur de congés payés en application de la loi
- Prendre connaissance des nouvelles particularités

Connaître les nouveautés relatives à l'acquisition des congés payés et la maladie

Connaître les règles relatives à la prise de congés payés

- Déterminer le calendrier des congés
- Maîtriser les obligations de l'employeur et du salarié

Connaître les règles d'indemnité des congés payés

- Calculer l'indemnité des congés payés
- Appréhender les impacts de la nouvelle législation

Connaître les congés spéciaux et les absences autorisées non rémunérées

- Identifier les congés pour événements familiaux
- Connaître les absences autorisées par la loi

MÉTHODES / MOYENS ET MODALITÉS PEDAGOGIQUES

- + Intervenante spécialisée
- + Présentation en début de journée / tour de table avant et après formation
- + Distribution de supports
- Evaluation des capacités acquises : Quizz - auto-positionnements.
- Evaluation de la satisfaction : fiche d'évaluation.
- Un Certificat de réalisation sera remis à chacun des participants.
- Catégorie de l'action de formation : Adaptation et développement des compétences.
- Modalité d'apprentissage : présentiel
- Délai d'accès aux formations : il tient compte des besoins formalisés par l'entreprise ou le participant. Prévoir un temps minimum de 6 semaines avant le début de la formation.